

**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL  
 LA CHAPELLE -SUR-ERDRE**

**RENOUVELLEMENT : Années scolaires 2016/2017 à 2018/2019**

**1. DONNEES GENERALES**

Nom et prénom du correspondant : **Nathalie LEBLANC**  
 Fonction : Adjointe à l'Éducation et à la petite enfance  
 Adresse : 15 rue Jean Jaurès 44240 La Chapelle-Sur- Erdre  
 Téléphone : 02.51.81.87.61  
 Adresse électronique : nathalie.leblanc@lachellesurerdre.fr

**Périmètre et public du PEDT :**

- Territoire concerné: Commune de la Chapelle-Sur-Erdre

Le Territoire n'est pas en zone prioritaire

**Public concerné :**

Nombre total d'enfants : ( rentrée 2015 ) : 1658  
 Niveau maternelle : moins de trois ans : 2  
 Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 611  
 Niveau élémentaire : 1045  
 Niveau secondaire :

**Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :**

Établissements	publics	Privés *	Total
Écoles maternelles	3	0	3
Écoles élémentaires	3	0	3
Écoles primaires (mat. + élém.)	1	0	1

\* il y a une école privée sur le territoire . Celle ci a fait le choix de conserver un rythme de 4 jours de cours par semaine ; le mercredi matin un accueil de loisirs est mis en place par la Ville pour les enfants de cette école. Ils rejoignent ensuite l'accueil de loisirs proposé à tous les enfants l'après midi.

**2. ACTEURS MOBILISES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET :**

**Partenaires institutionnels :** Éducation Nationale, Direction départementale de la Jeunesse et des Sports

**Partenaires associatifs :**

- Associations **locales** : La Chapelaine Handball, Roller Skating de l'erdre, XV de l'Erdre ( Rugby), La Chapelaine Tennis de table, 2LC ( cultures urbaines), Amicale Laïque de Gesvrine, Corpor'Ailes ( relaxation )  
 - **Autres Associations** : Ecopôle, Les Petits débrouillards, Fédération des Amis de l'erdre

-**Services de la collectivité** : Scolaire, Sports,Jeunesse, Petite enfance, Culture, Environnement, Agenda 21.

**Autres partenaires** : intervenants individuels

### **Les familles : Comment les parents et les enfants sont associés au projet ? :**

Des structures de concertation avec les enfants sont en place dans tous les accueils périscolaires, qui permettent aux enfants de prendre part aux décisions les concernant ; les parents sont associés via les réunions de conseils d'école, auxquelles les responsables des accueils périscolaires sont présents, ainsi que par leur participation au « Comité de Pilotage » du projet.

### **Formation des acteurs :**

L'ensemble des animateurs participe chaque année à 3 ½ journées de formation-échanges de compétences, à l'initiative des directeurs des accueils périscolaires. ( thématiques proposées par les animateurs).  
De plus, deux parcours formalisés de formation sont proposés aux encadrants : Renforcement des compétences psychosociales ( projet avec l'IREPS ) ; laïcité.  
Les autres formations proposées répondront aux nouvelles problématiques qui pourront émerger au cours de la validité du PedT.

## **3. PILOTAGE DU PROJET :**

### **Structure de pilotage :**

Une instance unique de pilotage existe pour le Pel et le PedT qui en est le volet « scolaire ». Ses membres se sont portés volontaires, lors de la dernière phase d'évaluation du PEL , pour prendre une part active à la mise en vie de ce projet.

### **Rôle et attribution :**

- Participation à trois rencontres annuelles ( cf ci dessous), permettant d'aborder des sujets « de fond » qui peuvent ensuite faire l'objet de projets particuliers.
- Validation et suivi des projets annuels du Pedt ; (ce sont des projets conduits en transversalité, sur des sujets. (Exemple sur 2017, projets d'action sur le thème de l'alimentation
- Validation des bilans annuels

### **Composition de la structure de pilotage : 5 collègues**

- Enseignants : 3 personnes,
- Parents d'élèves : 5 personnes,
- Associations et personnes qualifiées : 3 personnes,
- Élus de la Ville de la Chapelle-Sur-erdre : 3
- Agents : 3.

+ invitation particulière à l'Inspection académique, la DDRJCS et la Ligue de l'enseignement.

### **Coordination technique du projet**

Nom et prénom du coordinateur : Véronique JOSSE

Fonction : Coordinatrice PEL

Adresse : 15 rue Jean Jaurès 44240 La Chapelle-Sur-Erdre

Téléphone : 02.51.81.87.61

Adresse électronique : [veronique.josse@lchapellesurerdre.fr](mailto:veronique.josse@lchapellesurerdre.fr)

**Modalités de fonctionnement** : Le comité de pilotage se réunit au moins trois fois par an ; chaque rencontre se fonde sur l'approche d'un sujet « de fond », en favorisant la variété des formats et la participation des acteurs ( théâtre forum, ciné- débat, café citoyen...)

### **Modalités d'information et d'échanges avec les familles :**

- Lettre d'information Cap Juniors ( cf modèle joint )
- Affichage en accueil périscolaire et de loisirs
- Blog du PEL ( [pel.lchapellesurerdre.fr](http://pel.lchapellesurerdre.fr))

#### 4. METHODE, OBJECTIFS, EVALUATION

**Présentation libre de l'état des lieux et bilan des 3 premières années du PEDT ?** : voir document joint

**Objectifs éducatifs actualisés du PEDT, partagés par les partenaires pour les 3 prochaines années :**

- Proposer aux jeunes chapelains, au cours de leur scolarité un parcours découverte, **en lien** avec le socle commun de compétences, de culture et de connaissance de l'éducation nationale ;
- Agir sur le bien être et le climat scolaire via l'implication du projet de renforcement des compétences psychosociales ;
- Impulser des projets transversaux sur des thématiques qui émanent du terrain et/ou des nouvelles problématiques qui peuvent émerger ( exemple pour 2017 : Alimentation )

**Articulation avec le(s) projet(s) d'école (cohérence, complémentarité, axes communs,...) :**

**Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :**

Le Projet éducatif de territoire est inclus dans le nouveau projet éducatif Local( cf document joint ).  
Les projets d'école visent à entrer en cohérence avec ce projet ; les directeurs d'école sont associés à l'élaboration du parcours découverte.  
Le projet commun de renforcement des compétences psychosociales se déroule pendant deux années scolaires sur 3 des 4 écoles.

**Éléments prévus pour réaliser l'évaluation du projet lors des prochaines années**

Les principaux enjeux de l'évaluation du PEDT ?

**Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :**

- Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :,
  - nombre d'enfants inscrits, régularité
  - nombre d'associations intervenantes
- Indicateurs qualitatifs :
  - variété des projets mis en œuvre, et des associations « candidates » à des interventions.
  - meilleure lisibilité et coordination des projets ville et Ecoles ( complémentarité)
  - amélioration du climat scolaire en lien avec le projet IREPS, ainsi que des incidences au plan familial
  - implication des services de la Ville dans des projets : culture, environnement,

Méthode retenue : (qui évalue, quoi, quand, comment ?) :

- directeurs des accueils périscolaires : pointage quotidien des enfants présents aux activités, bilan annuel avec leurs équipes
- coordinatrice projet : bilan annuel avec les associations, les directeurs d'école, les responsables de service Ville

## 5. LIENS AVEC LES FAMILLES :

Mode d'inscription aux activités proposées		
<p><b>Modulable</b> : après une présentation en début d'année des activités proposées par les associations, les enfants s'inscrivent à un cycle de généralement 6 à 8 séances ; les activités durent une heure. Les enfants participent également à des projets développés par les animateurs de forme plus « souple » ( départ échelonnés )</p>		
Tarifs		
Gratuit :	Payant :	
½ heure libérée, après les cours et avant les activités et/ou l'accueil périscolaire. Ce temps s'appelle la « Pause Jeu », pendant laquelle les enfants pratiquent des activités informelles, avec intervention limitée des adultes.	<b>APS</b> : toutes les activités associatives se déroulant sur le temps de l'accueil périscolaire, elles sont facturées en conséquence.	<b>ADL</b> :mercredi matin ( pour les enfants de l'école privée qui fonctionne toujours sur 5 jours ) et /ou après midi
	Tarification au taux d'effort	
	Tarif : de 0,30 cts à 1,52 € par ½ heure	Tarif : de 1,75 € à 11,20 € par demi journée
<p><b>Modalités d'information des familles :</b> Les parents sont informés par un flyer des choix de leurs enfants en ce qui concerne les activités associatives ( type d'activité, dates et heures.) Cela dans le but de favoriser la décision des enfants dans les choix qui les concernent.</p>		

## 6. ACTIONS ET ACTIVITES

**La nature des Activités/actions** proposées dans le cadre du PEDT:

Les activités proposées sont incluses dans un parcours découverte, qui définit six thématiques :

- Activités scientifiques et techniques,
- Environnement et développement durable,
- Information, communications et médias,
- Prévention, santé alimentation.
- Arts et culture,
- Découverte corporelle et bien être.

Trois niveaux d'activités sont déterminés, selon les pratiques antérieures des enfants : je découvre, je pratique, j'invente.

- Elles ont lieu principalement lors de l'accueil périscolaire, les ateliers associatifs durent une heure, les activités proposées par les animateurs ne sont pas contraignantes en ce qui concerne la durée de présence des enfants, qui peuvent partir dès que leurs parents arrivent.

- La demi- heure libérée à la fin de l'école est un temps de « pause jeu », pendant lequel les enfants sont autonomes et peu sollicités.

- De même, très peu d'activités structurées sont proposées le midi, qui est considéré comme un temps de pause, de jeu et de récupération.

**Observations sur l'organisation, la périodicité et l'inscription aux activités :**

- Un calendrier des animations associatives est établi en début d'année scolaire, en fonction des demandes des enfants, des projets des directeurs, et des contraintes des associations.
- Suite à une présentation des activités, les enfants se positionnent sur les activités de leur choix.
- Le calendrier est modulé au cours de l'année par les directeurs des accueils si besoins.

**Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: OUI**

- Les associations présentent un projet qui doit être en adéquation avec les objectifs du PEL/PEdT ( parcours découverte ) .Suite à quoi une convention annuelle est signée entre la Ville et l'Association

**Les taux d'encadrement et la qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur : OUI**

**Les temps et déplacements** (cocher les cases concernées)

Matin			Midi			Soir juste après l'école			Soir plus tard			Mercredi			Samedi	
1	<input checked="" type="checkbox"/>	3	<input checked="" type="checkbox"/>	2	3	1	<input checked="" type="checkbox"/>	3	1	<input checked="" type="checkbox"/>	3	1	<input checked="" type="checkbox"/>	3	1	2
<input checked="" type="checkbox"/>	b	c	<input checked="" type="checkbox"/>	b	c	<input checked="" type="checkbox"/>	b	c	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	c	<input checked="" type="checkbox"/>	b	c	a	b

1 : garderie ou accueil non déclaré      2 : accueil déclaré JS      3 : activités associatives ou spécialisées  
a : dans l'école      b : proche, déplacement à pied      c : transport nécessaire

**Les TAP sont-ils inclus dans la déclaration Accueil Périscolaire à Jeunesse et Sports? OUI**

École ou groupe scolaire	Accueil du midi		Accueil du soir	
	Horaires de fin et reprise du temps scolaire	Horaires de l'accueil déclaré à la DDCS	Horaires de fin du temps scolaire	Horaires de l'accueil déclaré à la DDCS
Robert Doisneau	De 12 h00 à 14h00		16 h 15	De 16 h 15 à 18h30.
Beausoleil	De 12 h00 à 14h00		16 h 15	De 16 h 15 à 18h30.
Blanchetière	De 12 h00 à 13h45		16 h 00	De 16 h 00 à 18h30.
Lande de mazaire	De 12 h00 à 13h45		16 h 00	De 16 h 00 à 18h30.

**Les activités sont-elles en articulation avec les objectifs éducatifs du projet d'école ou du projet d'établissement : OUI ( voir plus haut )**

**Quelle articulation entre les TAP et APC ?** Le parcours découverte, co-construit avec les enseignants a pour objectif de généraliser une bonne complémentarité entre la Ville et les écoles pour ce qui est de l'organisation des TAP et des APC. Grâce à la présence des directeurs APS, l'articulation se fait par le dialogue, en fonction des réalités de chaque lieu.

**Quelle prise en compte des enfants en situation de handicap ?** Par la signature d'une charte et l'élaboration du troisième plan handicap ( 2015/2017 ) , la ville de La Chapelle-sur-Erdre a marqué sa volonté d'agir pour une ville handi'Accueillante. En effet, au delà de ses obligations réglementaires, la ville souhaite fédérer ses actions afin de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à toute vie sociale. En ce qui concerne le secteur éducatif , les objectifs de ce plan sont les suivants :

- Accueillir les enfants en situation de handicap dans écoles, structures périscolaires, au sein des activités gérées par les services Petite enfance, enfance, jeunesse, sports et vie scolaire ;
- Informer les familles sur les possibilités d'accueil dans les structures municipales et les écoles ;
- Continuer à favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap sur les temps scolaires et extra scolaires.
- Continuer à diffuser le guide famille et le guide solidarités
- Poursuivre les échanges en mixité
- Poursuivre le travail sur le changement de regard des jeunes et des enfants sur les questions liées au handicap

**Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires : OUI**

et plus particulièrement dans des salles de classes : NON  
Et si OUI, y a-t-il une charte de bonne utilisation des locaux scolaires? **OUI**, concernant une école en cours de rénovation qui va accueillir un accueil de loisirs. La généralisation de ce type de charte est envisagée(cf annexe )

**Un protocole de transfert des enfants et de transition entre les temps scolaire et périscolaire est rédigé : non**

**Joindre des annexes si nécessaire**

**Liste des annexes :**

- Bilan du PedT 2013/2016
- « Grandir à La Chapelle-Sur-erdre »
- Charte de fonctionnement des structures enfance-jeunesse
- Exemple de Lettre Cap' Juniors
- Exemple de tableau de répartition des activités associatives.

Document à transmettre à la DRDJSCS 44 : [ddcs-pel@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddcs-pel@loire-atlantique.gouv.fr) à la DSDEN [cab44@ac-nantes.fr](mailto:cab44@ac-nantes.fr) et à la CAF : [afc-prestationdeservice.cafnantes@caf.cnafmail.fr](mailto:afc-prestationdeservice.cafnantes@caf.cnafmail.fr)

Si l'envoi excède 5 Mo, nous vous invitons à utiliser une plateforme de transfert